

- 5 SEP. 2018

208

Castanet-Tolosan, le 03 septembre 2018

Pierre Mormede

→ *Environnement RDSI/FA*

Monsieur Gérard TENDRON
Secrétaire perpétuel
Académie d'Agriculture de France
18, rue de Bellechasse
75007 Paris

Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et messieurs les académiciens,

Je vous remercie de m'avoir mis en copie du courrier que vous avez adressé le 19 juin 2018 à Monsieur Roger GENET, Directeur général de l'ANSES, en accompagnement d'un point de vue d'académiciens sur le bien-être animal (dénommé ci-dessous « le Point de vue »), en réponse à l'avis de l'Anses relatif au « Bien-être animal : contexte, définition et évaluation » (dénommé ci-dessous « l'Avis »).

Je ne répondrai pas à ce Point de vue de façon exhaustive, je reste à la disposition de l'Académie pour échanger sur ce thème, mais je souhaite cependant pointer deux « malentendus » qui me semblent au cœur de la controverse. Je m'exprime ici à titre personnel, sans engager ni l'Anses ni l'Inra.

Le premier malentendu concerne la vision de l'élevage actuel, que je ne qualifierai pas, au risque d'être immédiatement entraîné dans des arguties sémantiques sans grand intérêt.

Le Point de vue concède en son dernier paragraphe : « Nous sommes conscients que des marges de progrès existent, aussi bien dans certains élevages que dans certains abattoirs [...] », reléguant ainsi les problèmes éventuels de condition animale en élevage au statut de cas marginaux. Si en effet les images de situations déviantes peuvent en certains cas être considérées comme non représentatives de la situation en élevage ou en abattoir, la plupart des rapports sur l'élevage font le constat d'une situation globalement dégradée, quelle que soit la dimension considérée, situation économique des éleveurs, conditions de vie des animaux ou impact environnemental. Dans ce contexte, il n'est pas pertinent d'opposer entre elles ces trois dimensions et en aucun cas l'Avis, centré sur la prise en compte du point de vue des animaux, ne met en cause les éleveurs. De tous temps et en tous lieux, depuis que les hommes ont domestiqué les animaux, les uns et les autres ont partagé leurs conditions de vie.

Pour ce qui concerne les marges de progrès (toujours le dernier paragraphe du Point de vue), ne sont évoqués que « l'évolution des règlements » et « [le respect] des savoirs et sensibilités des hommes et des femmes qui travaillent dans les élevages et les abattoirs ». Je m'interroge sur cette distanciation des académiciens par rapport au futur de l'élevage dont beaucoup attendent une (r)évolution qui concerne les différentes dimensions évoquées ci-dessus (les « piliers de la durabilité ») sur lesquels il faut progresser de façon coordonnée. Encore faut-il reconnaître que le progrès attendu n'est pas seulement marginal.

Le second malentendu concerne bien sûr le concept même de bien-être animal.

Il est surprenant de lire que le concept serait contesté, mais le Point de vue ne nous dit pas par qui. Certes les « humanistes » le rejettent comme « cheval de Troie » des « animalistes » et ces derniers le rejettent également comme une démarche qui ne peut que prolonger cet élevage honni.

Dans ce contexte, on pourrait avancer que, loin des positions sectaires en « -isme », la prise en compte du bien-être des animaux peut représenter « une juste mesure » pour reprendre une expression intéressante des académiciens. L'actualité nous montre que le concept de bien-être des animaux d'élevage a été adopté par l'immense majorité des acteurs de la chaîne de production et de valorisation des animaux et de leurs produits. Je ne citerai ici que le plan national bien-être animal 2016-2020 du Ministère de l'agriculture (« Le bien-être animal au cœur d'une activité durable ») et le LIT Ouesterel (« Faire de l'amélioration des conditions d'élevage conciliant bien-être et santé des animaux un atout décisif pour les éleveurs, les filières et les territoires de l'Ouest de la France ») qui réunit l'ensemble des acteurs de l'élevage. Loin d'être contesté, le concept prend une place prédominante dans l'évolution nécessaire de l'élevage.

Le concept serait en quête de définition. Même si les académiciens veulent ignorer toutes les définitions déjà proposées depuis plusieurs décennies, cette affirmation est à mettre désormais au passé puisque l'Avis en propose une nouvelle, qui prend en compte au mieux l'ensemble des connaissances actuelles, en particulier sur la vie psychique des animaux, analysées dans les rapports d'expertise collective de l'Inra sur les douleurs animales (2009) et la conscience animale (2017). Les auteurs de l'Avis sont bien conscients cependant que « Le contenu de ces définitions est amené à évoluer avec le progrès des connaissances, en particulier dans le domaine des capacités mentales des animaux qui conditionnent leur perception et leur représentation de la situation. » (Avis, page 17). Je ferai remarquer au passage que, ni dans l'Avis, ni dans les rapports cités, il n'est question de « conscience morale » chez les animaux. Les académiciens ont à juste titre remarqué que cette définition était très ambitieuse et ils ont certainement noté qu'il s'agit ici, non pas du bien-être des animaux en général, entité mythique, mais du bien-être d'UN animal, cet individu-là auquel je m'intéresse, dans son environnement propre (*hic et nunc*), et sans faire « référence à un état sauvage imaginé, parfois disparu, étranger à ces animaux sélectionnés » (Point de vue, page 2).

C'est peut-être sur cette question que se cristallise le malentendu. Les données scientifiques montrent que de nombreuses espèces animales, et certainement les principales espèces dites de rente, sont des animaux conscients, ce qui signifie qu'ils ont une expérience subjective de leur environnement et de leur propre corps. Il semble donc tout à fait légitime de se tourner vers eux pour valider les actions de bien-être, qui restent le préalable du bien-être des animaux. Cette démarche ne s'assimile pas à la reconnaissance d'un « droit au bien-être », jugement éthique vis-à-vis duquel chacun peut/ doit se positionner. Les connaissances scientifiques sont encore insuffisantes dans ce domaine, elles sont opposables et discutables, mais ne peuvent être remises en cause par des considérations socio-économiques. La réflexion éthique doit probablement en tenir compte mais dépasse largement le champ des connaissances sur la vie psychique des animaux.

La pluralité des positionnements sur le statut du bien-être des animaux en élevage montre que c'est un thème important au cœur des controverses sur l'élevage en général et sur les relations homme-animal en particulier. Je souhaite que cet échange de points de vue nous permette de progresser ensemble vers une meilleure intégration de la diversité des considérations à prendre en compte.

Soyez assurés, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Mesdames et Messieurs les académiciens, de toute ma considération.

Pierre Mormede
Dr. vétérinaire, Dr. d'université
Directeur de recherche émérite INRA
Membre titulaire de l'Académie vétérinaire de France
Membre du comité d'experts spécialisé Santé et bien-être des animaux de l'Anses
pierre.mormede@inra.fr

